

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Partenariat 2020 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, une subvention d'un montant total de 194 000 € soit :
  - o 130 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre des actions 2020 consacrées à l'attractivité du territoire et à l'emploi,
  - o 64 000 € en investissement pour un programme de digitalisation du Palais des Congrès d'Arles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 et au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité  
Mesdames CALLET, CHABAUD et Monsieur LIMOUSIN ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**